

Assemblée générale du CSME

5 Février 2020 - Compte-rendu

L'Assemblée générale ordinaire du CSME s'est déroulée le 5 Février 2020, « Salle Bleue » à la Maison des Sports, Place Hunebelle à Clamart, de 21h à 22h30.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Ordre du jour :

- Rapport moral (soumis au vote)
- Rapport financier (soumis au vote)
- Questions diverses et échanges libres sur les statuts
- Election du CD et renouvellement du bureau
- Buffet de l'amitié

Bilan moral

• Quelques chiffres :

L'effectif est stable à 253 membres, réparti en 150 adultes et 103 jeunes. On est proche de la parité parfaite (122F et 131H).

Le club fonctionne avec 3 moniteurs (BE), 5 initiateurs et plus de 20 bénévoles.

• Rappel de l'organisation de l'association :

Le Comité Directeur (CD) est composé de 12 personnes dont 5 sont élues pour composer le bureau. 13 groupes ou commissions ont été constituées pour organiser la vie quotidienne du club et les différentes activités.

Selon les statuts, les membres du Comité Directeur sont élus pour 4 ans. Cependant les statuts indiquent également qu'il y a un renouvellement du quart des membres tous les ans. Ce point sera abordé lors des questions et du vote en fin de séance.

• Créneaux :

Il n'y a pas d'évolution concernant les créneaux par rapport à l'année dernière. Il est précisé que des créneaux supplémentaires sont à l'étude pour pouvoir accueillir plus de jeunes le samedi matin.

• Renouvellement du matériel :

Baudrier, système d'assurage, casques, prises (fin 2019) ont été renouvelés en partie. Les cordes actuelles ont été changées en 2017. Un changement des cordes oranges (longues) est programmé sur le 1^{er} semestre 2020.

• Prêt du matériel :

Une évolution de la procédure de prêt est planifiée en 2020. En attendant, seuls les crash pads sont prêtés par le club.

• Ouvertures de voies :

Une équipe a été formée pour les ouvertures de voies. Le mode de fonctionnement est rodé et le renouvellement de ces voies est fréquent de manière à garder une structure attractive.

- **Boutique :**

500 tickets Arkose ont été achetés en juin 2019. 260 tickets ont été vendus à 25 personnes. On rappelle que le coût unitaire est à 7 €. Les contacts pour acheter ces tickets sont : Michel, Grégoire, Damien et Mathias.

- **Compétitions :**

Le club a participé à plusieurs compétitions sur cette saison avec quelques bons résultats pour les jeunes.

Il n'y a qu'un seul juge actuellement dans le club. Un appel à candidature est lancé !

Jean Christophe Bertrand se propose pour gérer les compétitions avec Damien Quienne.

- **Sorties et événements :**

Toutes les sorties de la saison (sorties à la journée, week-end adultes, week-end jeunes et sortie alpinisme) ont été réalisées. Celles-ci se sont bien passées et ont, comme à l'accoutumée, été fort appréciées.

- **Bilan financier :**

Les dépenses s'élèvent à 62 897€. Les plus gros postes de dépenses sont les cours, les licences, les sorties mensuelles et le WE adultes.

Les recettes s'élèvent à 66 806€. Les principales recettes proviennent des cotisations et des subventions de la mairie.

- **Approbation des rapports :**

Les rapports financier et moral sont approuvés

- **Présentation du séjour adultes 2020**

Le séjour adultes 2020 est présenté par Michel. Il se déroulera dans les gorges de la Jonte, au week-end de l'Ascension (du 20 Mai au 23 Mai 2020).

Rappel concernant le coût : le club demande 200 € mais le coût non sponsorisé est plutôt aux environs de 400€.

- **Présentation du séjour alpinisme**

Ce séjour est surtout prévu pour découvrir l'activité. Ce sont des guides qui encadrent car les BE n'ont pas le droit d'encadrer en altitude.

Le nombre de participants maximum est fixé à 8. Le club subventionne une journée guide : 350 €.

Sujet abordé en réunion : est-ce pertinent que le club continue à financer une journée de guide pour cette activité ?

Il est acté qu'il faut un turn-over afin qu'un maximum de personnes puisse bénéficier de cette activité mais qu'il faut également la présence de confirmés pour des raisons de sécurité.

Concernant l'aspect économique, Grégoire valide que le club peut continuer à financer cette activité si le coût n'augmente pas.

Après discussion et vote, Les membres présents sont favorables au maintien de l'activité par le club avec financement équivalent.

- **Election du CD et renouvellement du bureau**

Les 13 membres du CD se représentent sauf Grégoire Bedrossian, Claire Léger, Gaétan Breton et Nadège Kodratoff.

Aucun nouveau candidat ne s'est déclaré.

Grégoire, Claire et Gaétan se représentent (Nadège ne souhaite plus faire partie du CD).

Après vote, les personnes suivantes sont élues à l'unanimité :

Carole Bernier, Audrey Georges, Claire Léger, Grégoire Bedrossian, Gaëtan Breton, Michel Chevanne, Serge Massoulier, Oliver Méline, Damien Quienne, Régis Phelippaud et Mathias Tassin (+ Aurélien Ponchant absent).

Les membres du CD procèdent ensuite à l'élection des membres du Bureau :

Candidat au poste de président : Mathias

Candidats au poste de Vice-président : Carole et Gaëtan

Candidat au poste de Trésorier : Grégoire

Candidats au poste de secrétaire : Damien et Oliver

A la suite du vote :

Mathias est élu président à l'unanimité,

Carole est élue vice-présidente à l'unanimité,

Gaëtan est élu vice-président à l'unanimité,

Grégoire est élu trésorier à l'unanimité,

Damien est élu secrétaire : 0 voix pour Oliver, 7 voix pour Damien, 2 abstentions (vote réalisé avec 9 votants sur les 11 personnes présentes en raison d'un absent et des 2 candidats qui ne votent pas).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30 pour être suivi par le buffet de l'amitié.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le président et le secrétaire de l'association.

Fait à Clamart le 15/02/2019,

Le président,
TASSIN Mathias



Le secrétaire,
QUIENNE Damien

